

Partie 1 – Questions et réponses**Question 001:**

Est-ce que le Canada envisagerait un(e) infirmier(ère) praticien(enne) pour ce service?

Réponse 001:

Oui. Au minimum, la ressource doit être un(e) infirmier(ère) autorisé(e). Le Canada acceptera une infirmière praticienne pour ce service.

Question 002:

Si le soumissionnaire a plus d'une ressource à proposer, peut-il soumettre les différentes ressources dans des propositions distinctes? Ou le soumissionnaire peut inclure plusieurs ressources dans un seul document de proposition? Ou le soumissionnaire est-il limité à une seule ressource?

Réponse 002:

Veillez-vous référer à la DDP, **PARTIE 4 – PROCEDURES D'ÉVALUATION ET METHODE DE SELECTION, section 4.1.1 Évaluation technique** « Le soumissionnaire doit fournir au minimum une (1) ressource, et peut fournir jusqu'à un maximum de trois (3) ressources. Chacune des ressources fournies seront évaluées indépendamment ».

Cela dit, le soumissionnaire peut fournir plus d'une ressource dans le cadre de sa soumission. Dans sa proposition, nous demandons, à des fins d'évaluation, de présenter la ressource séparément afin d'évaluer chaque ressource proposée indépendamment avec la grille d'évaluation.

Partie 2 – Modification à la DDP**1. A la page couverture de la DDP, L'invitation prends fin :**

SUPPRIMER : at – à 02:00 PM, on – le 16 décembre, 2019

REPLACER PAR: at – à 02:00 PM, on – le 23 décembre, 2019

2. Dans la DDP, PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS,**PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS****3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

- a) Copies de soumission : Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- i. Section I : Soumission technique (1 copie électronique)
 - ii. Section II : Soumission financière (1 copie électronique). Le Canada demande que les prix figurent dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
 - iii. Section III : Attestations (1 copie électronique).
- b) Présentation de la soumission: Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
- i. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
 - ii. utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
 - iii. inclure, sur le dessus de chaque volume de la soumission, une page titre comprenant le titre, la date, le numéro de l'invitation à soumissionner, le nom et l'adresse du soumissionnaire et les coordonnées de la personne-ressource;
 - iv. inclure une table des matières;
 - v. suivre la présentation de la grille d'évaluation pour proposer la ou les ressource(s);
 - vi. les copies électroniques seront acceptées dans les formats suivants :
 - Portable Document Format .pdf
 - Microsoft Word 97/2000 (.doc)
 - Microsoft Excel 97/2000 (.xls)
- c) Le Canada exige que le soumissionnaire transmette sa soumission électroniquement, conformément à l'article 08 des Instructions uniformisées 2003, comme il est modifié à l'article 2.1 « Instructions, clauses et conditions uniformisées » de la partie 2 « Instructions à l'intention des soumissionnaires ». Les soumissionnaires sont tenus de fournir leur soumission en une seule transmission. La taille totale du courriel, y compris toutes les pièces jointes, ne doit pas dépasser 10 mégaoctets (Mo). Il revient au soumissionnaire de s'assurer de respecter cette limite.

Section I : Soumission technique

Le soumissionnaire doit fournir au minimum une (1) ressource, et peut fournir jusqu'à un maximum de trois (3) ressources. Chacune des ressources fournies seront évaluées indépendamment.

Pour la ou les ressource(s) proposé(es) :

- a) La soumission technique doit comprendre les curriculum vitæ de ou de(s) ressource(s). La soumission technique doit démontrer que chaque ressource proposée satisfait aux exigences décrites (incluant les exigences en matière d'éducation, d'expérience de travail, et d'accréditation professionnelle).
- b) Pour les exigences en matière d'études, de titre ou de certificat, le Canada ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions. Si le diplôme, le titre ou le certificat a été attribué par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada, le soumissionnaire doit fournir une copie des résultats du service d'évaluation des diplômes et de reconnaissance des compétences provenant d'une organisation ou d'un organisme reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.
- c) En ce qui concerne les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de

l'organisme professionnel ou être affiliée à l'association professionnelle en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d'une certification ou d'un diplôme, ce document doit être actuel, valide et émis par l'entité précisée dans la présente demande de soumissions.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'Annexe B - Base de paiement de l'invitation à soumissionner.

La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option.

Les soumissionnaires doivent proposer un taux quotidien ferme tout inclus unique en dollars canadiens dans chaque cellule où un champ des tableaux de prix doit être rempli de l'Annexe B – Base de paiement.

Les soumissionnaires sont demandés d'indiquer le montant total des taxes applicables, s'il y a lieu.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5 qui n'ont pas déjà été inclus dans la soumission technique.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Le mode de paiement de facture par Services aux Autochtones Canada (SAC) correspond à un dépôt direct à l'institution financière du choix de l'entrepreneur.

3. Dans la DDP, PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, article 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires, SUPPRIMER le critère O3 Années d'expérience clinique et le REMPLACER par le suivant,

O3 Années d'expérience clinique

La ressource proposée par le soumissionnaire à titre d'**infirmier(ère) autorisé(e)** doit avoir au moins soixante (60) mois cumulatifs d'expérience de travail clinique à temps plein, ou un nombre d'heures équivalent à temps partiel, à titre d'**infirmier(ère) autorisé(e) certifié(e)** au cours des cent vingt (120) derniers mois, en précisant pour chaque expérience pertinente au moins les renseignements suivants :

- a) l'endroit où le travail a été effectué;
- b) le nom du chargé de projet ou de la personne-ressource*, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse de courriel (si possible);
- c) les dates de début et de fin de l'expérience de travail;
- d) une brève description du type d'expérience clinique et de la clientèle desservie;
- e) une brève explication de la façon dont l'expérience clinique accumulée l'aidera à assumer ce rôle proposé d'expert-conseil;
- f) le nom de la clinique si la ressource proposée était un travailleur autonome.

Le soumissionnaire doit également fournir le Curriculum Vitae de la ressource proposée.

4. Dans la DDP, SUPPRIMER l'Annexe B dans son intégralité et la REMPLACER par la suivante :**ANNEXE « B »****BASE DE PAIEMENT**

Instructions aux soumissionnaires : Les soumissionnaires doivent proposer un taux horaire fixe tout compris pour la période initiale du contrat et les périodes optionnelles du contrat 1 et 2. Les soumissionnaires sont demandés d'indiquer les taxes applicables.

1. L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts raisonnablement et correctement engagés dans l'exécution des travaux tels qu'ils sont déterminés à l'annexe "A" énoncé des travaux; à une limitation des dépenses de _____ \$ (les taxes applicables sont supplémentaires).
2. Le niveau de travail annuel (NT) sert uniquement aux fins d'évaluation pendant le processus de demande de soumissions et ne représente pas un engagement relatif à une utilisation future. Le NT est estimé comme suit:

Période initiale du contrat

Année 1: 140 h

Année 2: 168h

Année 3: 202h

Périodes optionnelles du contrat

Année 4: 243h

Année 5: 292h

3. Définition du taux horaire: le paiement sera pour les heures travaillées sans provision pour les pauses repas, les congés annuels, les congés fériés et les congés de maladie. Le temps travaillé qui est plus ou moins d'une heure sera au prorata pour refléter le temps réel travaillé selon la formule suivante:

(minutes travaillées x taux horaire ferme applicable) / 60 minutes

- a. tout le personnel proposé doit être disponible pour travailler en dehors des heures normales de bureau pendant la durée du contrat.
- b. Aucun frais d'heures supplémentaires ne sera autorisé en vertu du contrat. Le temps travaillé sera indemnisé conformément au paragraphe ci-dessus.

FIN 1 :			
Période initiale du contrat (Année 1 à Année 3)			
Date d'octroi du contrat au 1 ^{er} avril 2023			
Catégorie de personnel	(A)	(B)	(C)
-infirmier(ère) autorisé(e)			

	Nombre d'heures estimatif	Taux horaire fixe tout compris (\$)	Cout total (A) x (B)
Nom(s) de la (ou des) ressource (s):	510 heures	_____ \$	_____ \$
FIN 1 : Prix total Période initiale du contrat			_____ \$

FIN 2:			
Période optionnelle 1 du contrat (Année 4) 1 ^{er} avril 2023 au 1 ^{er} avril 2024			
Catégorie de personnel	(A)	(B)	(C)
-infirmier(ère) autorisé(e)			
	Nombre d'heures estimatif	Taux horaire fixe tout compris (\$)	Cout total (A) x (B)
Nom(s) de la (ou des) ressource (s):	243 heures	_____ \$	_____ \$
Prix total Période optionnelle 1 du contrat			_____ \$

FIN 3 :			
Période optionnelle 2 du contrat (Année 5) 1 ^{er} avril 2024 au 1 ^{er} avril 2025			
Catégorie de personnel	(A)	(B)	(C)
-infirmier(ère) autorisé(e)			
	Nombre d'heures estimatif	Taux horaire fixe tout compris (\$)	Cout total (A) x (B)
Nom(s) de la (ou des) ressource (s):	292 heures	_____ \$	_____ \$
Prix total Période optionnelle 2 du contrat			_____ \$

Prix évalué = FIN 1 + FIN 2 + FIN 3 = _____ \$
--

Taxes Applicables	_____ \$
--------------------------	-----------------

Fin de l'addenda.